Cinquantième année. - N ° 148 A 4 août 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1346

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

309 506 004 RCS Paris.
SELECT PEKIN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 38112.25 EUR.
Adresse : 17, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.
Précédent propriétaire : 309 506 004 RCS Paris. **SELECT PEKIN.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MIRAMA Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 17 rue Saint-Jacques 75005 Paris Capital : 300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 397990789 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : SELECT PEKIN Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 17 rue Saint-Jacques 75005 Paris Capital : 38112.25 EUR Numéro unique d'identification : 309506004 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3048558.00 EUR - passif de 91632.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : la parité d'échange retenue est de 4900 parts de la société absorbée pour 5100 actions de la société absorbante. Montant de l'augmentation de capital : après renonciation de la société MIRAMA à ses droits dans l'augmentation de capital et des associés aux rompus, la société absorbante augmentera son capital social d'une somme de 80 400 Euros au moyen de la création de 134 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 600 Euros, qui porteront jouissance au 01/10/2016, en rémunération de l'apport de la société absorbée Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur des biens apportés par la société absorbée et l'augmentation du capital de la société absorbante, soit une prime de fusion de 480 100 €, sera inscrite à un compte « prime de fusion ».Boni de liquidation dégagé : 649 700 € . Date du projet commun de fusion : 10.03.2017. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MIRAMA : 28.07.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société SELECT PEKIN : 28.07.2017 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..